

Berne, le 15 octobre 2025

Destinataires :
Gouvernements cantonaux

Stratégie multicanaux pour l'information, l'alerte et l'alarme : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 15 octobre 2025, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'une modification de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile aux fins de la mise en œuvre de la stratégie multicanaux.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 2 février 2025.

En matière d'information, d'alerte et d'alarme en cas d'événement en lien avec la protection de la population, la Suisse dispose d'un système certes très développé, mais qui demande à être actualisé. Les nouvelles possibilités technologiques, l'évolution des habitudes d'utilisation des médias et certains cycles de vie exigent une adaptation des canaux utilisés et une mise à jour de divers systèmes. Le Conseil fédéral a arrêté une orientation stratégique.

Les grandes lignes en sont les suivantes :

- introduction de la diffusion cellulaire ;
- ajustement des compétences dans le domaine des sirènes fixes et mobiles ;
- mise hors service de la radio d'urgence ;
- maintien des messages radio à diffusion obligatoire et des systèmes de transmission correspondants ;
- mise à disposition des informations, alertes et alarmes de la protection de la population sous forme de messages lisibles par machine en vue de leur utilisation par des tiers ;
- examen, en collaboration avec les cantons, des possibilités de développer les points de rencontre d'urgence ;
- abandon du rattachement du système central à des canaux partenaires spécifiques tels que « X » ou l'application MétéoSuisse via des interfaces spécialement définies.

Par la présente, nous vous invitons à prendre position sur le projet et le rapport explicatif.

Nous vous invitons à rendre un avis sur le projet mis en consultation et à remplir le questionnaire en ligne. À cet effet, nous vous prions d'utiliser l'outil « Consultations» accessible via le lien ci-après. Celui-ci facilite considérablement l'évaluation et améliore la comparabilité des réponses. De plus, vous avez ainsi directement accès à l'ensemble de la documentation en lien avec la consultation :

<https://www.gate.bag.admin.ch/consultations/ui/home>

Les documents de la consultation sont disponibles à l'adresse suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

S'il vous est impossible d'utiliser l'outil en ligne pour rédiger et déposer votre avis, vous pouvez envoyer celui-ci au format Word à l'adresse électronique suivante :

recht@babs.admin.ch

Geiger Claudia (tél. 058 483 84 60) et Tenisch Nadine (tél. 058 467 48 62) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Martin Pfister
Conseiller fédéral